

Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24



Procès-verbal n°2023-06 Conseil Municipal du 24 août 2023 à 20h

L'an **deux mil vingt-trois**, le **24** du mois d'**août**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Présents: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, JOUAULT Sylvie, MULATIER Stéphane, adjoints, PISTIAUX Patricia, GRENÊCHE Mickaël, BEERENS Laura, ROUILLER-MARTIN Pascal, MADROUX Maria.

Absents: ZOBEL Jean-Paul (excusé-pouvoir à MORIO Daniel), MULATIER Antoine (excusé), BOURHIS Marine (excusée), CLARET Amandine (excusée), LAUDIGEOIS Christelle.

Date de convocation du Conseil Municipal: 17 août 2023

Nombre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents: 9

Nombre de votants: 10

Quorum: 8

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2023
2. OAP de l'Essert: autorisation de vente du terrain à Bouygues Immobilier et confirmation du prix de vente
3. Modification des statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre: suppression de l'alinéa relatif à la réalisation et au suivi d'études de réhabilitation dans le cadre de la compétence SPANC
4. Etat d'assiette des coupes de bois pour l'année 2024
5. Confirmation de la désaffectation d'une partie du chemin rural dit "du Chêne" en vue de sa cession à Monsieur Cédric BEAUGHEON
6. Mise à jour du tableau des effectifs
7. Points sur les travaux à venir:
 - aménagement de la RD 54 du rond-point au pont du Giffre
 - extension du réseau eaux usées / réfection du réseau eaux pluviales sur le secteur de la Verne
8. Création du nouveau cimetière: planning prévisionnel
9. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Madame Laura BEERENS

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire :

- décision n°2023_08 du 20 juillet 2023: signature d'un bail de location d'un garage au profit de Madame Sylvie JOUAULT

- décision n°2023_09 du 25 juillet 2023: demande de transfert d'une subvention attribuée en 2020 au titre du CDAS pour le dossier "rénovation de la Mairie" vers le dossier "création d'un parking paysager au centre village"

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2023

délibération n°D2023_0601

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2023.

Accord à l'unanimité

2. OAP de l'Essert: autorisation de vente du terrain à Bouygues Immobilier et confirmation du prix de vente

délibération n°D2023_0602

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°D2023_0402 du 1^{er} juin 2023 approuvant le choix de retenir le promoteur immobilier BOUYGUES IMMOBILIER sis à Annecy pour le projet de construction de 40 logements sur l'OAP de l'Essert.

Il précise qu'il convient d'acter la vente des parcelles sur lesquelles ce programme immobilier sera construit (parcelles B n° 3785 et 3805 d'une superficie totale de 5870 m² situées au lieu-dit "les Esserts") à Bouygues Immobilier pour un prix de vente de 1 080 000 € TTC net vendeur.

Accord à l'unanimité

3. Modification des statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre: suppression de l'alinéa relatif à la réalisation et au suivi d'études de réhabilitation dans le cadre de la compétence SPANC

délibération n°D2023_0603

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 12 juillet 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a approuvé le transfert à la CCMG des compétences exercées par le SIVM du Haut-Giffre jusqu'à sa dissolution au 31 décembre 2021. Parmi ces compétences figurait le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) comprenant:

- la réalisation des contrôles des systèmes d'assainissement
- la réalisation et le suivi d'études de réhabilitation
- la facturation

Or la collectivité ne réalise ni ne suit d'études de réhabilitation depuis plusieurs années. La mission de suivi était assurée dans le cadre des subventions de l'Agence de l'Eau qui n'existent plus. Il est donc proposé de supprimer cette mention dans les statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

Accord à l'unanimité

4. Etat d'assiette des coupes de bois pour l'année 2024

délibération n°D2023_0604

Monsieur Stéphane MULATIER présente l'état d'assiette des coupes de bois pour l'année 2024. Il précise qu'un volume important de bois scolyté et dépérissant a été coupé en 2023, l'ONF propose donc de reporter en 2027 les coupes de bois prévues en 2024 dans le document de gestion.

Forêt de : VERCHAIX

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
3	IRR	600	10	2022	2027	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement	2023	X	X	X	X	X
2	IRR	100	2	2022	2027	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement	2023	X	X	X	X	X

Accord à l'unanimité

5. Confirmation de la désaffectation d'une partie du chemin rural dit "du Chêne" en vue de sa cession à Monsieur Cédric BEAUGHEON

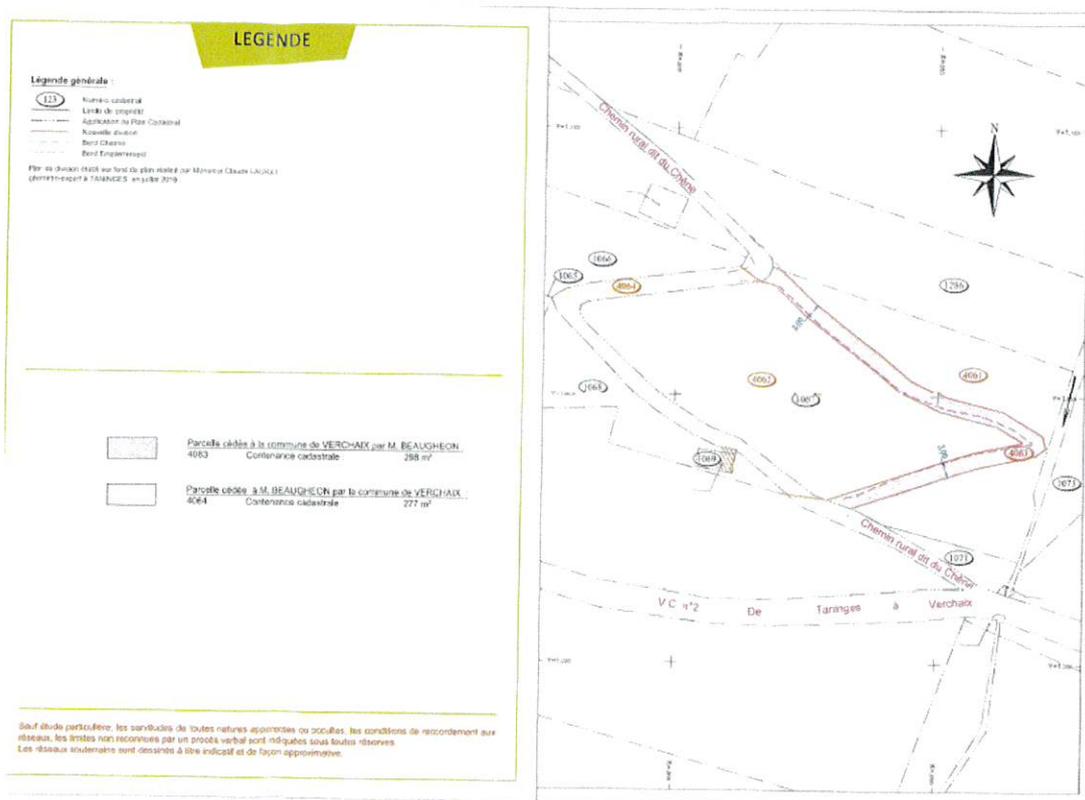
délibération n°D2023_0605

Monsieur Daniel MORIO rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°D2017_0608 du 31 août 2017 qui demandait à Monsieur Cédric BEAUGHEON de diligenter une mission de type G4 – supervision géotechnique d'exécution destinée à vérifier la conformité de l'étude et assurer le suivi géotechnique d'exécution des travaux et qui décidait que la désaffectation et l'aliénation d'une partie du chemin rural dit du Chêne au lieu-dit "les Devants" sur une longueur d'environ 102 m et une superficie totale d'environ 305 m² en vue de sa cession à Monsieur Cédric BEAUGHEON, seul propriétaire riverain, n'interviendrait qu'après la bonne réception des travaux de création du nouveau chemin rural réalisés conformément aux préconisations recommandées par le cabinet ayant réalisé le diagnostic géotechnique.

Monsieur MORIO précise qu'une visite a été organisée le 17 octobre 2018 afin de vérifier et de contrôler la bonne réalisation et la bonne tenue des travaux effectués. Cette visite a fait l'objet d'un compte-rendu concluant que "la réalisation des travaux est donc conforme aux préconisations et aux règles de l'art".

Monsieur MORIO indique que ces deux parcelles feront l'objet d'un échange sans soulte, la parcelle B 4064 étant cédée à Monsieur Cédric BEAUGHEON en échange de la parcelle B 4063 qui sera affectée à l'usage du public.

Compte tenu de ces éléments, il propose de confirmer la désaffectation et l'aliénation d'une partie du chemin rural dit du Chêne au lieu-dit "les Devants" correspondant à la parcelle cadastrée section B n°4064 d'une superficie de 277 m² et la création d'un nouveau tracé correspondant à la parcelle cadastrée section B n° 4063 d'une superficie de 298 m².



Accord à l'unanimité

6. Mise à jour du tableau des effectifs

délibération n°D2023_0606

Monsieur le Maire indique qu'un certain nombre de postes avaient été ouverts soit pour des recrutements soit à la suite de changement de temps de travail ou d'avancement de grade mais n'ont pas été fermés.

Il propose de mettre à jour le tableau des effectifs du 26 novembre 2015 ainsi:

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS		
			Pourvus	Non pourvus	Temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	
Adjoint administratif	C	1	1	0	
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	
Adjoint technique	C	3	3	0	1 (32h/sem)
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation	C	1	0	1	
CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC					
Adjoint technique	C	4	4	0	4 (15,5h/sem) (16,25h/sem) (26,75h/sem) (23,25h/sem)

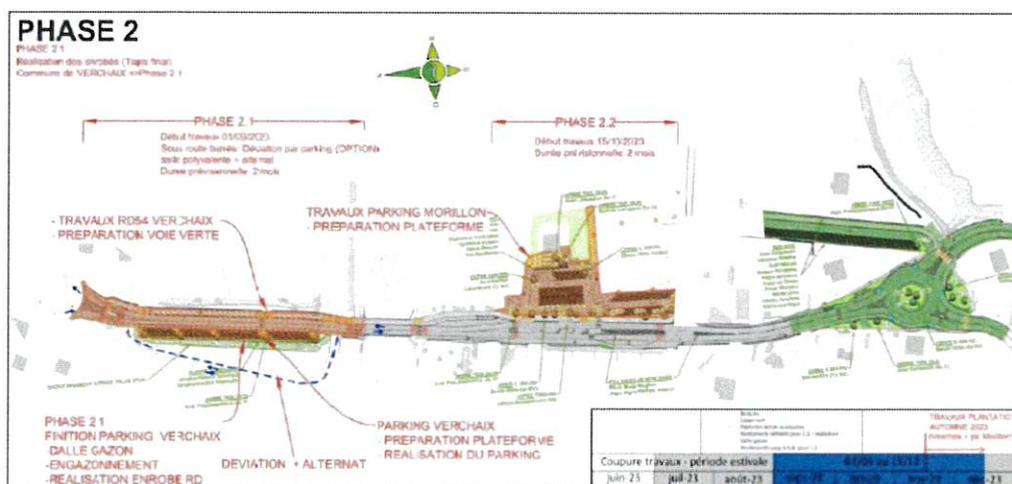
Accord à l'unanimité

7. Points sur les travaux à venir:

Ces points ne font pas l'objet d'une délibération

- aménagement de la RD 54 du rond-point au pont du Giffre

Monsieur le Maire et Monsieur Stéphane MULATIER présentent la phase 2 des travaux d'aménagement de la RD 54



Pour la partie réalisée sur la commune de Verchaix:

2.1.1 PHASE 2.1: TRAVAUX RD54 – COMMUNE DE VERCHAIX

Travaux : Terrassement, empiérement, préparation de la voie verte et des parking « Evergreen »,
Pose des réseaux secs et humides

Circulation : Commune de Verchaix : route barrée avec déviation par Samoëns.
Accès à la base de loisirs maintenu avec accès depuis
Morillon. Accès riverains maintenu.
Accès salle polyvalente maintenu les week-ends depuis Verchaix.

Période : du 4 septembre 2023 au 10 novembre 2023 (hors intempéries et hors PSE).

La déviation se fera par Samoëns comme schématisée sur le plan ci-dessous. Des panneaux de déviations seront mis en place pour guider les usagers de la route sur l'itinéraire de déviation.

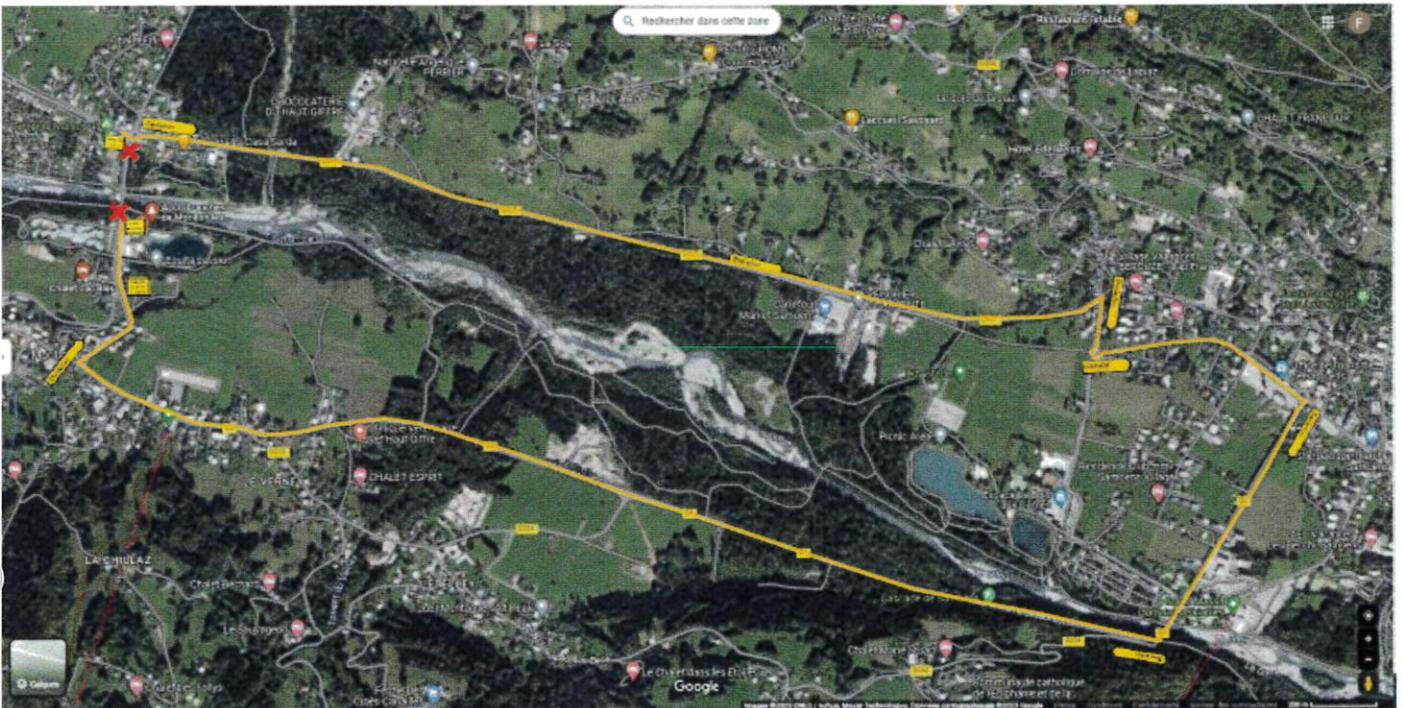


Figure 2 : Plan de circulation déviation via Samoëns - Phase 2.1 - Commune de Verchaix

Comme demandé par la mairie, un accès sera aménagé les vendredis matin pour les commerçants du marché de Verchaix. L'accès se fera vers le camping et derrière l'ancien office du tourisme, afin de rejoindre le parking de la salle polyvalente où se tient le marché.

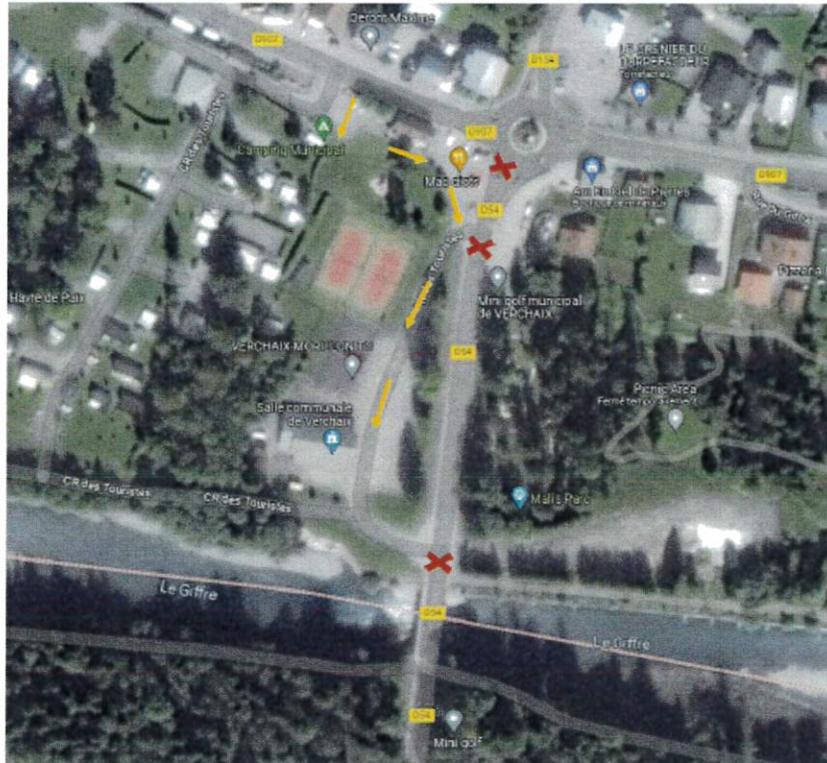


Figure 3 : Plan de déviation commerçants marché - Phase 2.1 - Commune de Verchaix

A la demande de la commune, l'accès à la salle polyvalente sera rendu du vendredi 12h au lundi 7h30. L'accès se fera par Verchaix avec un système de priorités.



Figure 4 : Plan d'accès à la salle polyvalente les week-ends - Commune de Verchaix

Les accès riverains sont maintenus en permanence pendant la durée des travaux. L'accès au riverain et au commerce sera maintenu avec accès dans le giratoire de Verchaix. Une ouverture dans les K16 sera réalisée afin de permettre le passage d'un VL.



Figure 5 : Plan d'accès riverains et commerce - Commune de Verchaix

A la demande de la commune de Verchaix, la route sera rendue sous alternat les week-ends uniquement, soit du vendredi 12h au lundi 7h30.

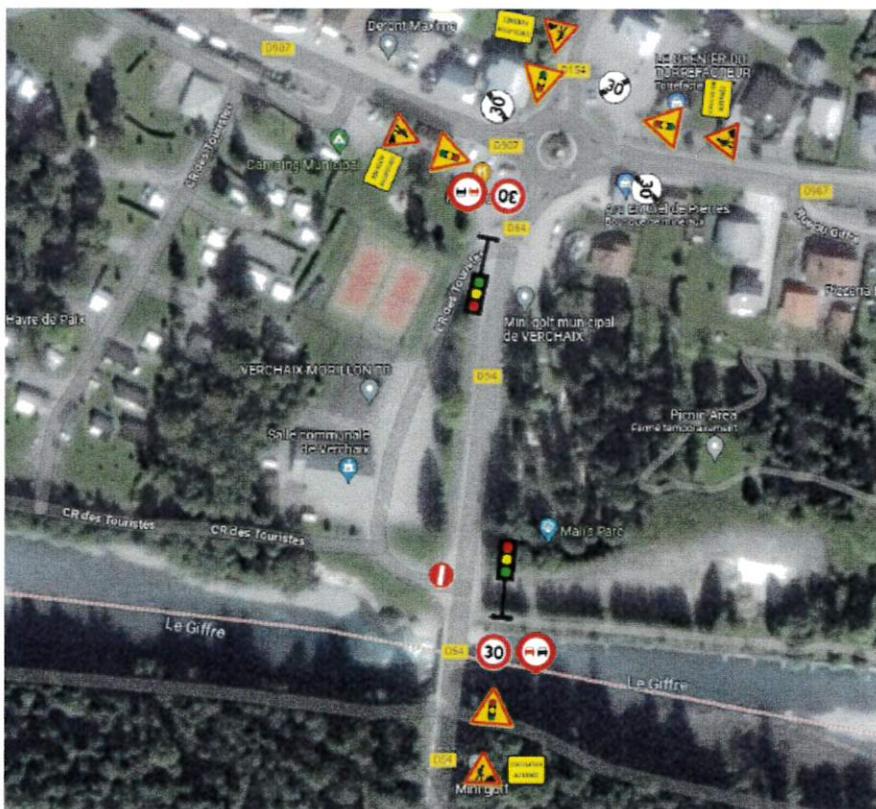


Figure 6 : Plan de circulation week-end avec circulation sous alternat - Commune de Verchaix

Les lignes scolaires Y94/ASY94-02 Sixt Fer-à-Cheval – Samoëns - Cluses gare routière et ASY94 Collège de Taninges ne sont pas impactées.

Concernant la ligne Y02 Sixt Fer-à-Cheval – Annemasse, une information sera envoyée aux familles par la CCMG.

Piétons : Un balisage sera mis en place à la sortie de la rue des Loisirs afin de diriger les piétons et les vélos sur le pont du Giffre. Un passage piéton provisoire sera mis en place afin de rediriger les piétons de l'autre côté de la RD pour rattraper le chemin le long du Giffre.



Figure 8 : Plan de circulation piétonne - Phase 2.1 – Commune de Verchaix

Accessibilité a la Salle Polyvalente : pendant la phase de travaux RD 54

Acces autorisé à partir du vendredi 12 h jusqu'au lundi matin 7h30.

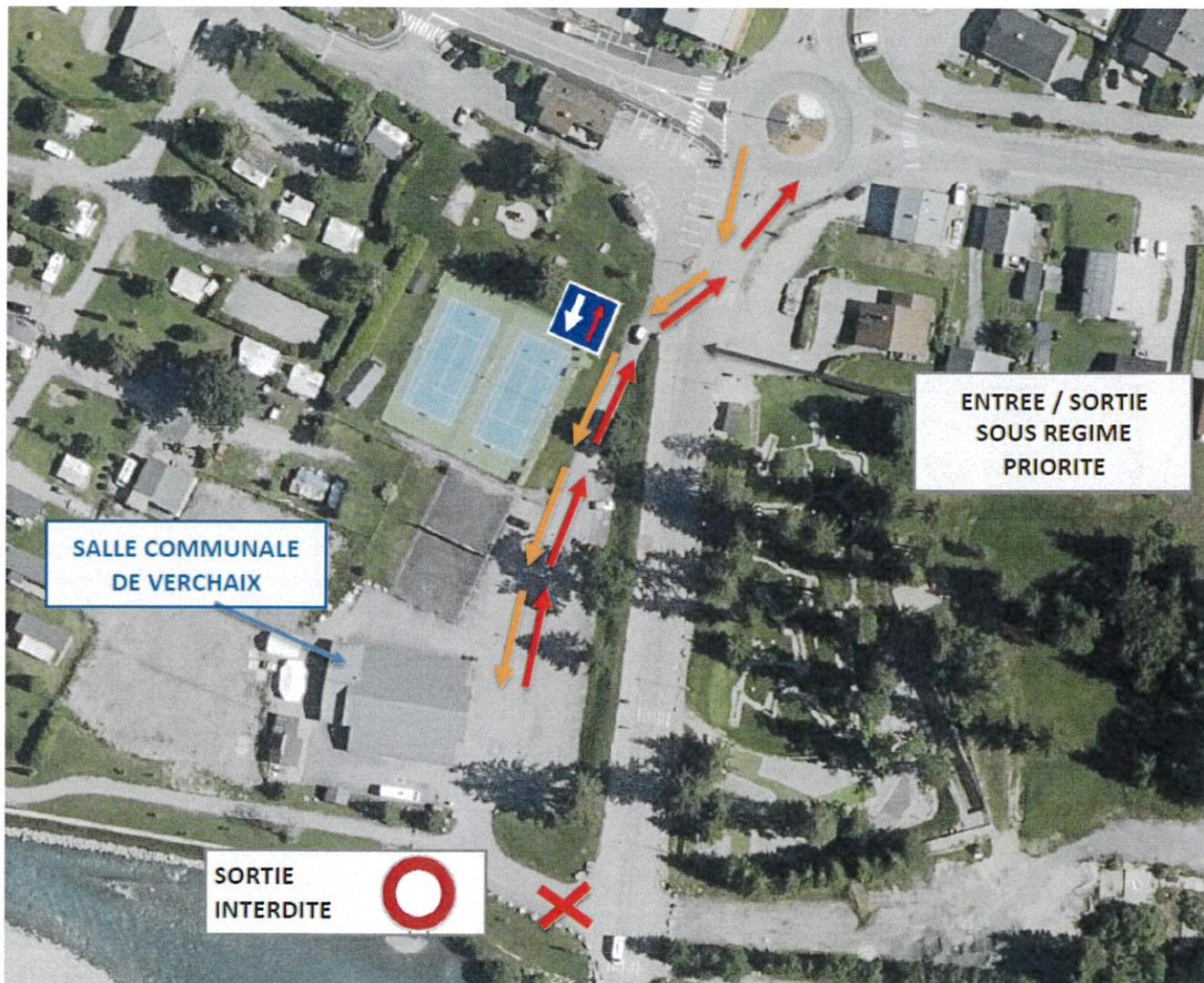
Modalités d'accès / Fonctionnement :

Principe retenu : RD 54 sous régime ROUTE BARREE du 04/09/2023 au 10/11/2023 du lundi matin 7h30 au vendredi 12h ; circulation rendue aux usagers en alternat les week-ends .

1) ACCES :

L'accès à la salle polyvalente sera rendu du vendredi 12h au lundi matin 7h30. L'accès se fera par VERCHAIX avec un système de priorités.

4.2 accès rendu pour les évènements et manifestations programmés dans la Salle Polyvalente : accès du vendredi 12h au lundi matin 7h30



Accès à la salle polyvalente les week-ends -Commune de Verchaix

Accessibilité au marché local: pendant la phase de travaux RD 54

Accès autorisé pour les commerçants le vendredi matin
Accès piétons pour les usagers et stationnements sur les parkings de proximité.

Modalités d'accès / Fonctionnement :

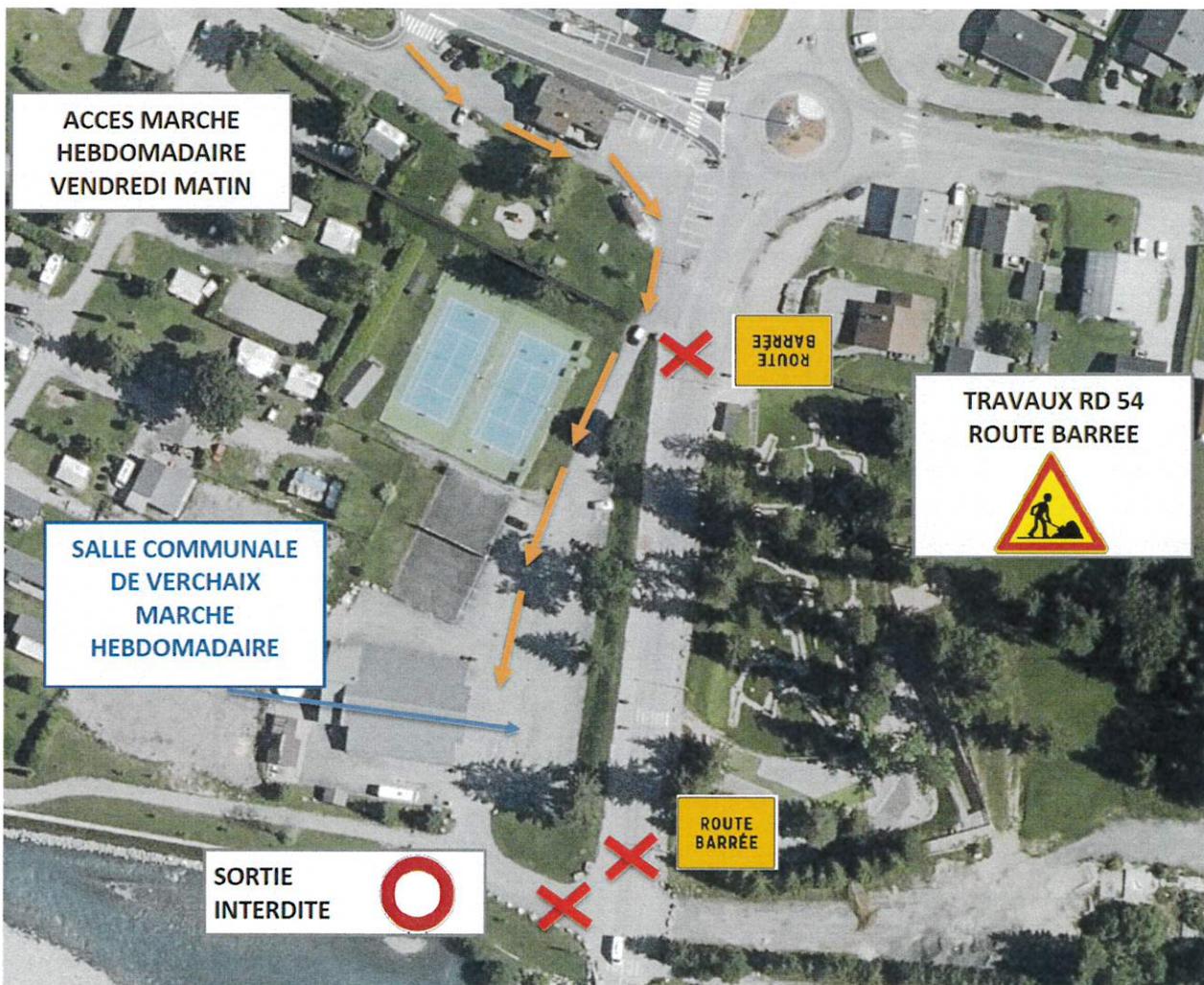
Principe retenu : RD 54 sous régime ROUTE BARREE du 04/09/2023 au 10/11/2023 du lundi matin 7h30 au vendredi 12h ;
Circulation rendue aux usagers en alternat les week-ends .

1) ACCES :

Un accès sera aménagé les vendredis matin pour les commerçants du marché de Verchaix.

L'accès se fera vers le camping et derrière l'ancien office du tourisme OT, afin de rejoindre le parking de la salle polyvalent => lieu du marché, les vendredis matins.

4.3 maintien du marché les vendredis matins.



Accès commerçants Marché hebdomadaire les vendredis matin -Commune de Verchaix

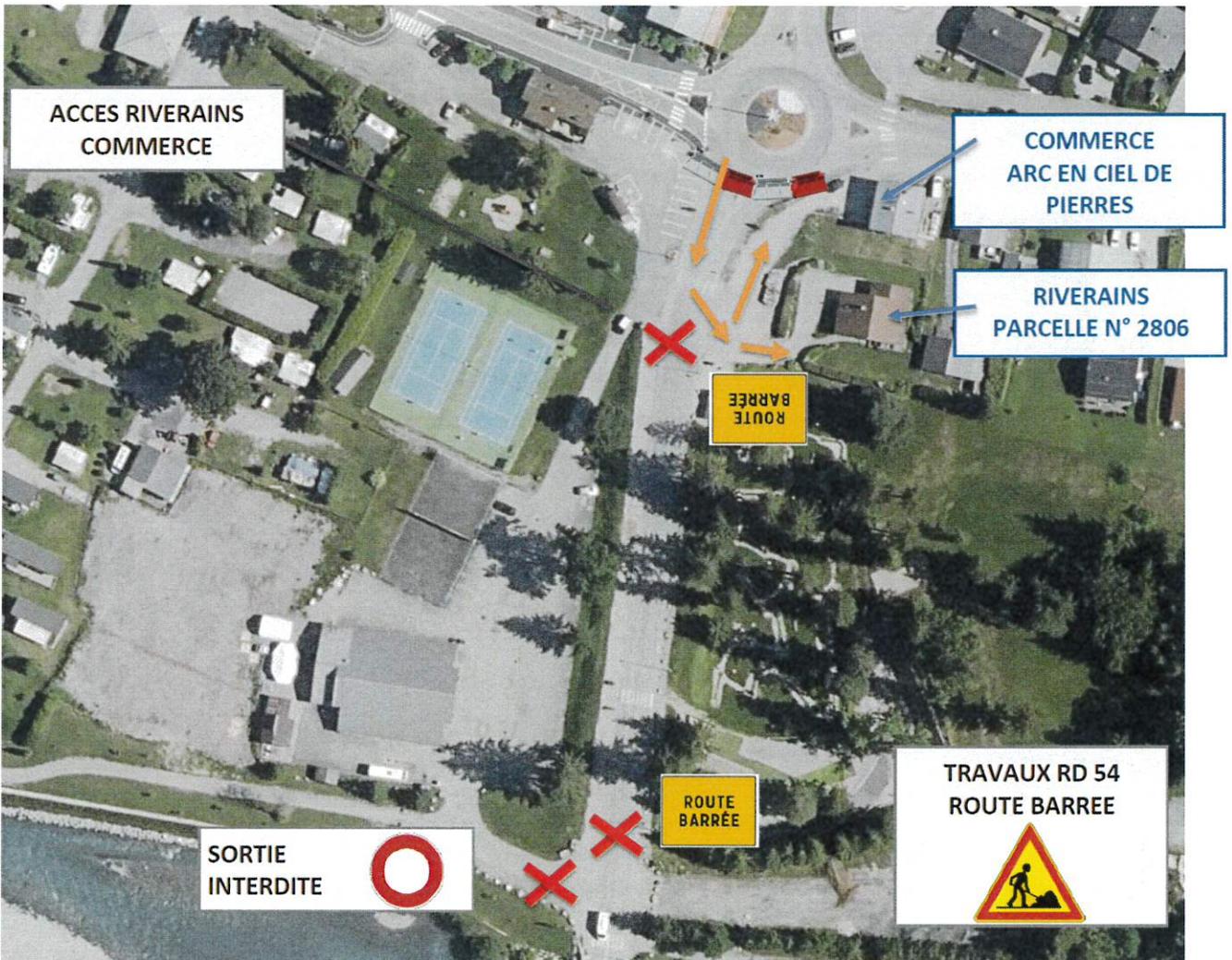
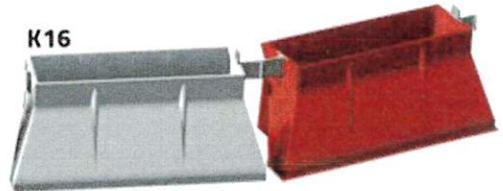
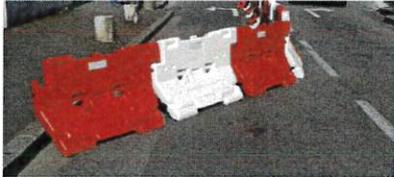
Accès riverains & commerces autorisé et maintenus pendant la durée des travaux

Modalités d'accès / Fonctionnement :

Principe retenu : RD 54 sous régime ROUTE BARREE du 04/09/2023 au 10/11/2023 du lundi matin 7h30 au vendredi 12h ; Circulation rendue aux usagers en alternat les week-ends .

1) ACCES :

Les accès riverains sont maintenus en permanence pendant la durée des travaux.
L'accès du riverain et au commerce sera maintenu avec un accès par le giratoire de Verchaix.
Une ouverture dans les K16 sera réalisée afin de permettre le passage d'un VL.



Accès riverains & commerces -Commune de Verchaix

Pourquoi la route est-elle barrée ?

Les travaux réalisés par les entreprises de travaux publics routiers sous circulation sont à l'origine de risques importants pour la sécurité des personnels de chantier.

Malgré les mesures de prévention prises de longue date par les entreprises et l'amélioration des procédures d'organisation, le risque de heurt d'un travailleur avec le véhicule d'un usager reste élevé et réel.

Le choix de travaux en route barrée a été fait dans un souci de sécurité pour les personnels de chantier, des usagers mais aussi des riverains. Ce choix rentre également dans la campagne de sensibilisation sur les risques liés aux travaux sous circulation menée conjointement par la profession : OPPBTP et ROUTES DE France*.

1) Sécurité renforcée

La route barrée garantit un environnement de travail plus sûr pour les équipes, le personnel et les travailleurs. La réduction du trafic sur la route permet de réduire les risques liés à la sécurité, un point primordial pour la protection des personnels.

La sécurité des équipes et du public reste la priorité absolue.

2) Conformité aux délais

Envisager les travaux en alternat en demi chaussée le temps des travaux, pourrait entraîner des retards considérables. En entreprenant les travaux sous route barrée, l'entreprise peut travailler dans un environnement de travail plus sûr pour ses équipes et ses travailleurs, lui permettant ainsi de gérer les travaux de manière sûre et efficace, pour respecter les délais et livrer le projet à temps.

3) Économie de coûts

4) Minimisation des perturbations

4.1 circulation rendue les week-ends en chaussée unique avec alternat, du vendredi 12h au lundi matin 7h30

4.2 accès rendu pour les évènements et manifestations programmés dans la Salle Polyvalente: accès rendu du vendredi 12h au lundi matin 7h30

+ accès piétonnier possible en semaine (y compris tennis, aire de jeux)

4.3 maintien du marché les vendredis matins.

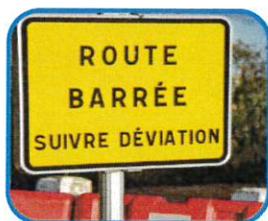
ROUTE BARREE du 04 septembre 2023 au 10 novembre 2023 du lundi matin 7h30 au vendredi 12h ; circulation rendue aux usagers en alternat les week-ends.

BARRONS LA ROUTE aux accidents du travail

Malgré les mesures de prévention de nos entreprises et l'amélioration des procédures d'organisation, **le risque de heurt des personnels de chantier, avec le véhicule d'un usager, est réel.**

Agissons ensemble pour la sécurité des personnels de chantier, des usagers et des riverains.

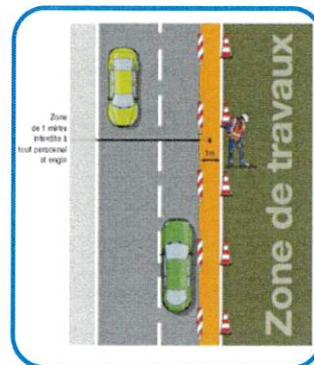
Barrons la route pendant la durée d'intervention



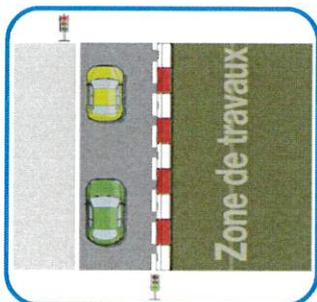
Les travaux hors circulation apportent **sécurité et sérénité** aux personnels de chantier et une meilleure **qualité d'exécution** : les déviations libèrent l'emprise du chantier et permettent une évolution des engins plus aisée. Les chantiers sous route barrée peuvent conduire à réduire **les délais d'exécution des travaux.**

Route barrée impossible à mettre en place ?

Installons une **zone de sécurité d'1 mètre** entre la limite de la zone de travaux et la signalisation.



Zone de sécurité d'1 mètre impossible à installer ?



Isolons le chantier par des **séparateurs de voies jointifs** lestés type K16 ou séparateurs béton.

Missions et obligations du maître d'ouvrage en matière de sécurité au travail

Au titre de la conduite de son opération, le maître d'ouvrage doit s'impliquer dans des démarches de prévention bénéficiant aux personnels de chantier et des interventions ultérieures sur l'ouvrage.

Le Code du travail lui demande de mettre en oeuvre 9 principes généraux de prévention (Art. L. 4531-1), notamment de réaliser l'évaluation des risques et la définition des mesures de prévention pour combattre les risques.

- extension du réseau eaux usées / réfection du réseau eaux pluviales sur le secteur de la Verne

Les travaux débuteront dans le virage à côté du Chalet Fleuri

Date prévisionnelle de début des travaux: 18 septembre

Fin septembre/début octobre: fermeture en journée de la route de Praillou possiblement sur 3 semaines

Maîtrise d'ouvrage: SI des Montagnes du Giffre

L'ordre de service avait été signé à l'automne dernier mais annulé l'avant-veille du début des travaux suite aux problèmes financiers du SIMG.

8. Création du nouveau cimetière: planning prévisionnel

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre:

3 candidats ont présenté une offre:

ATELIER PAYSAGER (72,30 points / 100)

Cabinet UGUET (82 points / 100)

Agence AKENES (87,93 points / 100)

L'Agence AKENES a été retenue par la commission pour un montant de 62 715 € HT

Planning:

Missions AVP – PRO: automne 2023

Consultation des entreprises: février 2024

Début des travaux: avril/mai 2024

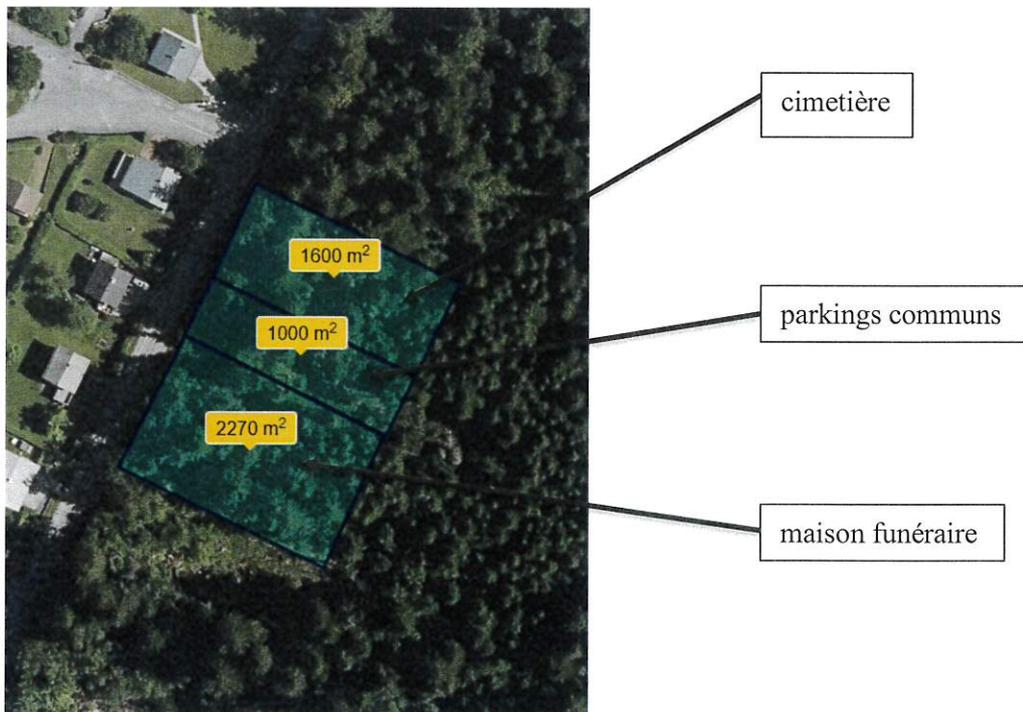
Livraison: décembre 2024

9. Questions diverses

- Cimetière et maison funéraire (Joël VAUDEY)

L'autorisation de défrichage a été délivrée par la DDT le 16 août 2023

Surface à défricher = 4870 m²



- horaires d'ouverture de la Mairie du mercredi 30 août au lundi 18 septembre 2023 inclus (Joël VAUDEY)

Mercredi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 12h (sauf vendredi 1^{er} septembre fermé et remplacé par le jeudi 31 août de 9h à 12h)

- Consultation pour les travaux de réfection et d'isolation du toit de la Mairie (Joël VAUDEY)

Lot 1 – désamiantage: 8 offres reçues

Lot 2 – réfection et isolation de la toiture: 1 offre reçue

La commission ad'hoc se réunira début octobre pour l'attribution du marché.

- Réfection du chemin de Lairon (Stéphane MULATIER)

Les travaux sont terminés

- Montée du Lairon le 27 août 2023 (Sylvie JOUAULT)

Au vu des conditions météorologiques annoncées ce week-end, la décision a été prise d'annuler la manifestation

Fin de la réunion à 21h32.

Le Maire,
Joël VAUDEY

La secrétaire de séance,
Laura BEERENS



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2023

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

N° de la délibération	Objet	Vote
D2023_0601	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2023	Approuvée à l'unanimité
D2023_0602	OAP de l'Essert: autorisation de vente du terrain à Bouygues Immobilier et confirmation du prix de vente	Approuvée à l'unanimité
D2023_0603	Modification des statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre: suppression de l'alinéa relatif à la réalisation et au suivi d'études de réhabilitation dans le cadre de la compétence SPANC	Approuvée à l'unanimité
D2023_0604	Etat d'assiette des coupes de bois pour l'année 2024	Approuvée à l'unanimité
D2023_0605	Confirmation de la désaffectation et de l'aliénation d'une partie du chemin rural dit "du Chêne" au lieu-dit "Les Devants" et création d'un nouveau tracé	Approuvée à l'unanimité
D2023_0606	Mise à jour du tableau des effectifs	Approuvée à l'unanimité